

Rivière-Salée, le 12 février 2025

La Principale

A

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

**Objet : Paiement de la demi-pension du 2ème Trimestre (Du 06 janvier au 31 mars 2025)**

Parents,

Votre enfant n'est pas boursier ou la bourse ne prend en charge que partiellement le montant de la demi-pension, aussi je vous invite à venir régulariser le paiement pour le 2ème Trimestre 2024-2025 :

**Du jeudi 13 au mercredi 19 février 2025**

**Au bureau de l'intendance de 8h00 à 11h00 précises.**

Le prix du repas est de : **2,20 Euros.**

Le montant de la demi-pension s'élève à : **63,80 €** soit 29 jours pour les classe de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>

- 57,20 pour les élèves de 3ème
- 57,20 € pour les élèves de 4<sup>ème</sup> SEGPA
- 50,60 € pour les élèves de 3<sup>ème</sup> SEGPA
- 81,40 pour les élèves de 3èmes qui participent aux ateliers de mise à niveau DNB
- 79,20 € pour les élèves qui participent à l'atelier théâtre

En cas de non-réalisation des ateliers et d'absences justifiées, une remise d'ordre sera effectuée.

Ces différents montants tiennent compte des jours de grève et des jours de stage.

 **Veillez-vous munir de monnaie pour les règlements en espèces**

 **NB : Les paiements peuvent être effectués par carte bancaire ou par chèque à l'ordre de L'Agent Comptable du Collège Georges ELISABETH.**

Marie-Claire MIRSA

